



SICONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2017
RIUNIONE I 26 E 27 D'UTTOBRE

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2017
REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE

N° 2017/O2/062

QUESTION ORALE DEPOSEE PAR LE GROUPE
« FRONT NATIONAL RASSEMBLEMENT BLEU MARINE CORSICA »

OBJET : Transparence sur la politique maritime de continuité territoriale.

Monsieur le Président,

Le 10 octobre dernier, le parquet national financier a procédé à une série de perquisitions. En cause, les conditions de reprise de l'ex SNCM et de rachat d'une partie de l'ancien outil naval public, enfin le degré réel de concurrence dans les derniers choix du délégataire du service public de continuité territoriale.

Par interviews et commentaires dans les médias, le Conseil Exécutif de Corse livre sa vérité en répondant aux questions légitimes des journalistes, porte-paroles des inquiétudes de la population.

Mais l'exercice a ses limites. Nous sommes simplement dans la parole. Et encore aujourd'hui, Monsieur le Président, vous commenterez cet épisode d'un très long feuilleton comme l'ont fait jadis vos prédécesseurs ; avec le succès que l'on sait puisque les délégations de service public de continuité territoriale maritime furent annulées.

En effet, jamais l'Assemblée de Corse n'est mise en capacité de connaître le dossier. Certes, elle délibère sur des rapports mais en aucun cas, elle ne dispose des éléments de preuve lui permettant de se prononcer en toute connaissance de cause. Il y a, notre groupe et les Corses en sont convaincus, un défaut de transparence. Aucune commission n'a été instituée pour étudier chaque point qui défraye, dorénavant, l'actualité.

En fait, tout se passe au service maritime de l'Office des Transports de Corse. L'Assemblée de Corse est mise à l'écart sauf pour voter, dans un délai de réflexion très court - de moins de 12 jours - des engagements juridiques très complexes sur des situations particulièrement compliquées, notamment par leurs volets judiciaires.

Sans mettre en cause quiconque, on peut s'interroger sur la réelle efficacité des responsables administratifs qui ont construit les délégations de service public régulièrement annulées ces dernières années.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, au nom de la transparence, et parce que chaque démocratie exemplaire procède ainsi, au nom du groupe FN-RBM Corsica, nous proposons que soit mise en place une Commission d'étude et d'enquête sur le dossier maritime. L'Assemblée de Corse doit pouvoir savoir, juger et prendre des décisions sur la base d'éléments tangibles. Elle doit pouvoir déterminer ce qui a été bien et mal fait afin de préconiser des ajustements. A quelques semaines de la mise en place de la Collectivité Unique, sur ce dossier technique et essentiel pour les insulaires que nous sommes, nous avons l'occasion, tous ensemble, de pouvoir faire preuve de maturité et de pragmatisme.

Aussi, dans un esprit constructif, notre groupe vous offre la possibilité d'être à l'initiative, lors de cette session, de la création de cette commission afin qu'elle puisse travailler sans délai. L'essentiel est de savoir, Monsieur le Président, si, dans les faits concrets, vous êtes favorable à la transparence et à la culture de l'ajustement de nos politiques quand l'analyse négative, et même inquiétante, des retours d'expérience nous y engage ?

Je vous remercie.